

3^e et 4^e année

Voici la liste des achats à effectuer dans les magasins de votre choix :

- 1 sac à dos
- 3 cahiers lignés à trois trous (couleurs différentes)
- 1 cartable à anneaux rigide 2 pouces
- 1 boîte de 12 crayons à feutre lavable à pointes fines
- 1 crayon à l'encre rouge
- 1 crayon à l'encre bleue
- 1 crayon à l'encre noire
- 3 crayons surligneurs (jaune, vert et rose)
- 1 boîte de 24 crayons de couleur de bois taillés
- 1 paire de ciseaux
- 4 gommes à effacer blanches (2 à la rentrée et 2 en janvier 2024)
- 2 gros bâton de colle 40g (1 à la rentrée et 1 en janvier 2024)
- 1 pochette facteur avec rabat (élastique ou velcro)
- 10 séparateurs intercalaires (à placer dans le cartable)
- 20 crayons de plomb HB taillés (10 à la rentrée et 10 en janvier 2024)
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 2 étuis à crayons
- 1 règle de 30 cm en plastique transparent
- 1 cahier quadrillé
- 1 ruban correcteur
- 2 marqueurs effaçables
- Papier de bricolage de couleurs variées (entre 40 et 120 feuilles)
- 1 canevas d'artiste de 28 cm x 35,5 cm, 1 toile d'artiste étirée de 23 cm x 30,5 cm et 1 paquet de 2 toiles d'artiste de 18 cm x 23 cm
- Cahier recyclé de la maison pour dessin libre (facultatif)



Bien identifier tout le **matériel et les vêtements** de votre enfant.

Vous pouvez réutiliser le matériel de l'an dernier 😊

Frais obligatoires à payer à l'école

Reprographie (univers social, sciences, éthique et culture religieuse, calligraphie, cursive, référentiel, résolution de problème, compréhension de lecture, cahier de grammaire)	20,00 \$
Moniteurs de langues	32,00 \$
Accès numérique <i>Mots-clés</i>	5,50 \$
Accès numérique <i>Seesaw</i>	14,80 \$
Accès numérique <i>Raz plus</i>	13,05 \$

Total à payer **85,35 \$**

Étant donné le contexte actuel, nous privilégions le **paiement électronique**. Un choix sécuritaire, sans contact, rapide et efficace. Afin que vos paiements soient imputés au compte des effets scolaires de votre enfant, vous devez utiliser le **numéro de référence qui se retrouve sur votre état de compte** qui vous sera transmis dès le mois de juillet. Vous avez jusqu'au **25 août** pour payer ces frais.